



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 30274

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des agents de maîtrise à La Poste qui, s'appuyant sur une évolution de leur métier et de leurs compétences, demandent un indice supplémentaire de fin de carrière. Les modifications importantes amenées par la réforme de La Poste en 1992, ont généré l'apparition de nouvelles tâches, telles que l'aspect commercial, prises en charge par la maîtrise. Les changements conséquents dans la manière de travailler des personnels concernés, entraînés par cette modification, motivent leur revendication de création d'un nouvel indice, soutenue par la direction générale de La Poste. Il lui demande s'il entend prendre des mesures qui permettent de répondre au besoin exprimé par les agents de maîtrise de La Poste eu égard à l'évolution de leur métier.

Texte de la réponse

Les agents de maîtrise de La Poste assurent des responsabilités essentielles dans l'accompagnement de l'évolution des activités de La Poste, et dans la mobilisation des postiers sur les enjeux majeurs de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes de ces agents, notamment en termes de déroulement de carrière, l'exploitant public envisage un ensemble de mesures de nature à mieux reconnaître le rôle et la professionnalisation de cette catégorie de personnels. Certaines d'entre elles ont des aspects statutaires qui font l'objet d'un examen attentif par les services du ministère chargé des postes et télécommunications en liaison avec les services du budget et de la fonction publique. Il apparaît actuellement prématuré de préjuger des résultats de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30274

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3068

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4162